

*Fêtons nos
10 ans!*

CONCOURS

PHOTOS NATURE



PARTICIPATION LIBRE



ETHIQUE ET RESPONSABLE



Informer et Conserver



PECE

CONCOURS
PHOTOS NATURE

S'PECE

FÊTE SES 10 ANS

A l'occasion des 10 ans de S'PECE, nous organisons un **concours photos** dont les résultats vous seront annoncés lors d'une soirée d'anniversaire, courant 2027

Cet événement est ouvert à tous les anciens, actuels et nouveaux membres de l'association (depuis la création en janvier 2017).

Ce concours s'inscrit pleinement dans les missions de l'association, à savoir :

- Sensibiliser et mobiliser le public sur les enjeux environnementaux ;
- Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger ;
- Partager, former et échanger avec les acteurs locaux.

Que vous soyez passionné de photographie, amoureux de la nature ou simplement curieux, ce concours est une belle opportunité de mettre en lumière la richesse et la diversité de notre patrimoine naturel.

GRATUIT

Modalités

Inscription et envoi des fichiers via un "WeTransfer" ou via notre site internet.

Vers le site



Calendrier

Ouverture : 1er juin 2026

Fermeture : 18 avril 2027



S'PECE

FÊTE SES 10 ANS

Catégories :

Le concours sera divisé en 5 catégories :

- Catégorie 1 : Paysages de Provence
- Catégorie 2 : Faune de notre région
- Catégorie 3 : Flore de notre région
- Catégorie 4 : “S'PECE en action” *
 - **photos de missions réalisées avec l'association, depuis 2017*
- Catégorie 5 : “Caché au premier regard”
 - *photos illustrant des détails ou des espèces cachées dans leur habitat*



Jury :

Le jury se composera de 3 à 5 personnes, ne participant pas au concours.

Prix :

Chaque lauréat pour chaque catégorie se verra remettre sa photo imprimée en format A2 sur support rigide. D'autres prix pourront s'ajouter.

Les 5 premières photos retenues par le jury seront éditées et affichées sur support rigide lors de la soirée d'anniversaire.

Ces impressions pourront être réutilisées dans le cadre d'expositions et stands.

Droits

L'association se réserve le droit d'utiliser les photos (avec les droits d'auteurs) sur les différents supports et outils de médiation/sensibilisation/communication.

S'PECE

FÊTE SES 10 ANS

Conditions de soumission :

Le concours est ouvert à tous, que vous soyez amateurs ou professionnels.
Les photographes mineurs peuvent concourir sous réserve d'une autorisation parentale.

Chaque participant doit soumettre des œuvres originales dont il détient l'ensemble des droits. Doivent apparaître sur le nom du document :

- Titre de la photo ;
- Nom de l'espèce (ou des espèces/paysage) ;
- Nom Prénom du photographe ;
- Lieu ;
- Date.



Exemple : Papillon sur arbousier_Charaxes jasius_DupontRobert_Massif des Maures Hyères_17062026.jpeg

Chaque photo s'accompagne d'un petit texte (3-4 lignes - police 12) expliquant le contexte et le message transmis par l'image (PDF à télécharger sur la page dédiée sur notre site : www.spece.fr/concoursphoto10ansspece).

Chaque photo doit être en format paysage.

Les photos envoyées ne peuvent apparaître que dans une seule catégorie.

Chaque candidat ne peut se voir valider qu'une photo par catégorie (sous réserve de validation du jury selon le nombre de participant et la qualité).

Chaque personne peut fournir jusqu'à 3 photos par catégorie.

Chaque photo doit être prise entre le 1er juin 2026 (au lancement du concours - hors catégorie 4) jusqu'au 25 avril 2027 inclus, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

S'PECE

FÊTE SES 10 ANS

Directives photographiques : partie 1/2

Les participants s'engagent à réaliser leurs photographies en respectant les principes suivants :

- Les animaux doivent être libres et sauvages, photographiés dans leur habitat naturel, sans dérangement et sans altération de leur environnement;
- L'usage de tout procédé pouvant influencer le comportement des espèces ou perturber leur cycle biologique est strictement interdit;
- Les animaux domestiques, y compris les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC), sont exclus du concours;
- Les participants veillent à respecter la tranquillité de la faune sauvage, la préservation de son habitat ainsi que l'intégrité des espaces naturels.

Pour des raisons éthiques et de conservation, sont formellement interdits :

- Les photographies d'animaux résultant d'un dérangement d'un animal (capture, manipulation, mise en situation) ou de son habitat.
- L'appâtage : utilisation de nourriture ou d'autres leurres pour attirer un animal.
- La repasse : diffusion d'enregistrements sonores pour provoquer une réaction chez les oiseaux.
- La mise en scène d'espèces mortes ou vivantes impliquant toute contrainte sur ces dernières.
- La cueillette ou la destruction de la flore.

Pour rappel, toute manipulation ou capture d'animaux sauvages est strictement interdite

S'PECE

FÊTE SES 10 ANS

Directives photographiques : partie 2/2

Les photos peuvent faire l'objet de retouche, tant que cette dernière ne dénature pas la prise de vue initiale (petit jeu sur les contrastes, lumières, etc.).

Bien entendu les images générées par IA sont interdites.

En cas de doute sur l'authenticité d'une image, le jury se réserve le droit de :

- Demander au participant le fichier RAW et les conditions exactes de prise de vue;
- Exclure toute photographie ne respectant pas ces critères.

Critères de sélection

Les photographies finalistes seront choisies selon les critères suivants :

- Le respect du thème et du règlement du concours;
- La qualité artistique et technique de l'image;
- L'impact émotionnel et la capacité de la photographie à émerveiller pour mieux sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel régional.

***Les images doivent être envoyées au format JPEG en haute définition.
Les photographies ne doivent comporter ni signature ni filigrane lors de l'envoi.***

Si la qualité du fichier ne permet pas une impression satisfaisante, le jury pourra réévaluer le classement et justifier son choix auprès du photographe concerné.

S'PECE

FÊTE SES 10 ANS

Contestation :

En soumettant leur participation, les candidats acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement. Le jury, seul habilité à sélectionner les lauréats, détient une autorité souveraine dans ses décisions. Celles-ci sont définitives et irrévocables, et aucune contestation ne sera recevable.

Engagement des candidats :

Le tirage des photographies récompensées sera pris en charge par S'PECE. En contrepartie, les finalistes s'engagent à :

- Confirmer l'exposition de leurs œuvres lors de l'événement de la soirée d'anniversaire;
- Être présents à la remise des prix (invitation envoyée une fois la date définie).

Questions et contact

Pour toute aide ou informations complémentaires : participer@spece.org, ou depuis notre page dédiée www.spece.fr/concoursphoto10ansspece

Description et photos à envoyer via WeTransfer à l'adresse mail ci-dessus.